
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 13 mai 2014 L'an deux mille quatorze et le treize mai l'assemblée régulièrement convoquée le 13 mai 2014, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 9	<u>Sont présents:</u> Serge BLADINIERES, Jacques MAS MAURY, Jean-Paul BURI, Rémi MAS MAURY, Hervé FABBRO, Jean-Pierre BARRY, Dominique CAMPOURCY, Marie-Jeanne BARTL, Christel VALADE
<u>Votants:</u> 9	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Alain OULIERES, Sylvie AUZERAL <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Dominique CAMPOURCY

Objet: Délibération d'affectation des subventions de droit privé - DE 2014 013

Le Conseil Municipal ayant voté sur le compte budgétaire 6574 la somme de 5 000 € destinée aux subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé, en affecte une partie de la manière suivante:

Amicale des Pompiers de Prayssac	100 €
ACBVL	100 €
Ecole de Football de Pescadoires	100 €
Ecole de Rugby de Puy-L'Evêque	100 €
Ecole des Dauphin	100 €
Association Vallée du Lot	50 €
Association des ancien élus	50 €
Pétanque	150 €
Comité des fêtes de Pescadoires	3 500 €

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal de Pescadoires décident d'attribuer ces subventions selon le détail énoncé par 9 voix pour

Objet: signature d'un contrat de maintenance chauffage climatisation - DE 2014 014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'installation de systèmes de chauffage-climatisation réversibles, l'un dans la salle des fêtes et l'autre dans la Mairie, un contrat de maintenance de chacun de ces dispositifs est proposé par la SARL Etienne Lestrade 3021 Route de Saint Cevet 46230 Tontanes, pour un montant hors taxe de 110 € avec TVA à 10 % soit un montant total TTC de 121 € annuel pour chacune des deux installations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Pescadoires se prononce favorablement et vote à l'unanimité pour la signature de deux contrats de maintenance dans les conditions énoncées ci dessus avec le prestataire de service SARL Etienne Lestrade.

Objet: Entreprise MOTA - avenant n°1 - DE 2014 015

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue d'une réunion de chantier il s'est avéré nécessaire d'augmenter le volume des travaux de l'entreprise MOTA titulaire du Lot n° 2 des travaux "Mairie - Salle des Fêtes"

En effet si une poignée anti-panique à été retirée du marché réduisant le coût d'un montant TTC de 1 620.00 € , des suppléments pour dépose et repose d'un volet roulant, d'une motorisation brise soleil et de coiffes de zinc des deux balcons de la façade n'avaient pas été prévus dans le lot n° 2 du marché .

Après en avoir délibéré, et approuvant le bien fondé de ces modifications, le Conseil Municipal de cette commune accepte ces améliorations qui s'élèvent à 3 000.00 € HT, ce qui porte le montant du marché du lot n°2 à 24 525.00 € HT, soit 29 361.12 € TTC.

Toutes les autres clauses du marché d'origine et applications au présent avenant restent inchangées.

Objet: Entreprise SOPREM - avenant n° 1 - DE 2014 016

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue d'une réunion de chantier il s'est avéré nécessaire de diminuer le volume des travaux de l'entreprise SOPREM titulaire du Lot n° 3 des travaux "Mairie - Salle des Fêtes"

En effet quelques lignes des travaux de menuiserie de l'entreprise SOPREM ont à été retirés du devis initial en en réduisant le coût d'un montant TTC de 2 143.80.00 €, cependant un supplément pour fourniture et pose d'un bandeau cache goulotte a été ajouté pour la somme de 842.28 € TTC

Après en avoir délibéré, et approuvant le bien fondé de ces modifications, le Conseil Municipal de cette commune accepte ces modification qui présentent une moins values de 1 082.45 € HT, ce qui porte le montant du marché du lot n° 3 à 4 744.25 € HT, soit 5 680.46 € TTC.

Toutes les autres clauses du marché d'origine et applications au présent avenant restent inchangées.

Objet: Entreprise Peinture deco 46 - avenant n°1 - DE 2014 017

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue d'une réunion de chantier il s'est avéré nécessaire d'augmenter le volume des travaux de l'entreprise PEINTURE DECO 46 titulaire du Lot n° 8 des travaux "Mairie - Salle des Fêtes"

En effet les travaux de gros oeuvre ayant entraîné des modifications et des dégradations plus importantes que prévues des plafonds, murs et sols, des suppléments de travaux de peintures et revêtements initialement non prévus dans le lot n° 8 du marché se sont avérés impératifs pour une somme TTC de 4 206.77 € .

Après en avoir délibéré, et approuvant le bien fondé de ces travaux supplémentaires, le Conseil Municipal de cette commune accepte cet avenant qui s'élèvent à 3 505.64 € HT, ce qui porte le montant du marché du lot n° 8 à 13 248.57 € HT, soit 15 898.28 € TTC.

Toutes les autres clauses du marché d'origine et applications au présent avenant restent inchangées.

Objet: Entreprise LAFON - Avenant n°1 - DE 2014 018

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue d'une réunion de chantier il s'est avéré nécessaire d'augmenter le volume des travaux de l'entreprise LAFON Jean-Jacques titulaire du Lot n° 6 des travaux "Mairie - Salle des Fêtes"

En effet les travaux d'électricité et plomberie, ont nécessité des modifications et des améliorations induisant des suppléments de travaux initialement non prévus dans le lot n° 6 du marché pour une somme TTC de 5 660.38 € .

Après en avoir délibéré, et approuvant le bien fondé de ces travaux supplémentaires, le Conseil Municipal de cette commune accepte cet avenant qui s'élèvent à 4 716.98 € HT, ce qui porte le montant du marché du lot n° 6 à 28 992.02 € HT, soit 34 709.75 € TTC.

Toutes les autres clauses du marché d'origine et applications au présent avenant restent inchangées.